



COMITÉ VAN MINISTERS
COMITÉ DE MINISTRES

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2022) 2

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 8 juillet 2021 de la démission de madame Nathalie Jung de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition de la ministre luxembourgeoise de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Madame Michèle Hornick, conseiller à la Cour d'appel de Luxembourg, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Luxembourg*, le *10 mars 2022*.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JA", written over the printed name of the President of the Benelux Ministers Committee.

J. Asselborn

